



**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**O.G.E.C. SAINT LOUIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

23, Place Napoléon

**LA ROCHE SUR YON (Vendée)**



**O.G.E.C. SAINT LOUIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

23, Place Napoléon

**LA ROCHE-sur-YON (Vendée)**

Exercice clos le 31 août 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**OGEC SAINT LOUIS**

Exercice clos le 31 août 2024

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

**Aux membres de l'Association de l'OGEC Saint-Louis,**

## I. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **l'OGEC SAINT LOUIS** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

---

**GROUPE Y BOISSEAU**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 250 000 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél.: 02 51 62 22 01  
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994



Membre indépendant du réseau  
international Moore Global.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés de la prise en compte et de l'utilisation des subventions d'investissement notifiées au titre de l'exercice, ainsi que de leur correcte comptabilisation.

#### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**OGEC SAINT LOUIS**

Exercice clos le 31 août 2024

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 21 novembre 2024  
Le Commissaire aux comptes



Groupe Y – BOISSEAU  
FRANCIS GUILLEMET



OGEC SAINT LOUIS

Exercice clos le 31 août 2024

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## COMPTES ANNUELS

---





**BILAN ACTIF**  
**COLLEGE SAINT LOUIS LA ROCHE SUR YON**

01/09/2023 - 31/08/2024

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
- Frais d'établissement	-	-	-	-
- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
- Dotations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	40 042,61	11 218,74	28 823,87	7 839,62
- <b>Autres Immobilisations Incorporelles</b>	43 000,00	-	43 000,00	43 000,00
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-	-	-	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>83 042,61</b>	<b>11 218,74</b>	<b>71 823,87</b>	<b>50 839,62</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	6 783 335,52	2 748 769,52	4 034 566,00	4 232 402,37
- Installations techniques, matériel et outillage	1 354 030,24	1 090 174,48	263 855,76	337 124,80
- <b>Autres Immobilisation Corporelles</b>	177 073,41	139 053,99	38 019,42	28 733,94
- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	4 317,60	-	4 317,60	-
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 318 756,77</b>	<b>3 977 997,99</b>	<b>4 340 758,78</b>	<b>4 598 261,11</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>				
- Participations et créances rattachées	18,29	-	18,29	18,29
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts	3 065,38	-	3 065,38	4 413,38
- Autres Immobilisations financières	200,00	-	200,00	200,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>3 283,67</b>	<b>-</b>	<b>3 283,67</b>	<b>4 631,67</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>8 405 083,05</b>	<b>3 989 216,73</b>	<b>4 415 866,32</b>	<b>4 653 732,40</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	-	-	-	-
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	1 041,00	-	1 041,00	-
<b>CREANCES :</b>				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	52 986,01	8 644,35	44 341,66	80 942,45
- Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
- Autres	119 544,13	-	119 544,13	104 327,07
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>172 530,14</b>	<b>8 644,35</b>	<b>163 885,79</b>	<b>185 269,52</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>	-	-	-	-
<b>DISPONIBILITES</b>	1 184 127,58	-	1 184 127,58	1 217 585,16
<b>C CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	166 523,78	-	166 523,78	67 426,83
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>1 524 222,50</b>	<b>8 644,35</b>	<b>1 515 578,15</b>	<b>1 470 281,51</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>	-	-	-	-
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>	-	-	-	-
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>9 929 305,55</b>	<b>3 997 861,08</b>	<b>5 931 444,47</b>	<b>6 124 013,91</b>

**BILAN PASSIF****COLLEGE SAINT LOUIS - LA ROCHE SUR YON****01/09/2023 - 31/08/2024**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b> (selon ANC 2018-06)	<b>EXERCICE N-1</b> (selon ANC 2018-06)
<b>F O N D S A S S O C I A T I F S</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>		
	Fonds propres statutaires	37 120,84	37 120,84
	Fonds propres complémentaires	49 266,98	49 266,98
	<b>TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>86 387,82</b>	<b>86 387,82</b>
	<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	<b>TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>ECARTS DE REEVALUTION</b>	-	-
<b>RESERVES</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	
Réserves pour projet de l'entité	-	-	
Autres réserves	-	-	
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	2 745 290,40	2 975 969,77	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 165 436,51	- 230 679,37	
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>2 666 241,71</b>	<b>2 831 678,22</b>	
Fonds propres consommables	-	-	
Subventions d'investissement	707 604,55	645 702,67	
<b>PROVISION REGLEMENTEES</b>	-	-	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>3 373 846,26</b>	<b>3 477 380,89</b>	
<b>FONDS REPORTEES E DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	
Fonds dédiés	-	-	
<b>TOTAL FONS REPORTEES ET DEDIES (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>O V I S I O N S</b>			
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	-	-	
Provisions pour charges	195 692,00	209 562,00	
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>195 692,00</b>	<b>209 562,00</b>	
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	2 138 498,25	2 285 448,33	
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	
Avances et acomptes reçus	33 900,00	10 150,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 496,10	69 345,90	
Dettes des legs ou donations	-	-	
Dettes fiscales et sociales	58 490,96	68 231,52	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 123,53	3 895,27	
Autres dettes	2 167,37	-	
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	26 230,00	-	
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>2 361 906,21</b>	<b>2 437 071,02</b>	
Ecart de conversion passif	(V) -	-	
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV+V)</b>	<b>5 931 444,47</b>	<b>6 124 013,91</b>	



## COMPTE DE RESULTAT

### COLLEGE SAINT LOUIS LA ROCHE SUR YON

01/09/2023 - 31/08/2024

	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	120 671,18	117 818,80
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	47 394,38	44 800,84
dont ventes de dons en nature	0,00	0,00
Ventes de prestations de service	1 019 160,09	1 060 190,04
dont parrainages	0,00	0,00
<b>Production stockée</b>	0,00	0,00
<b>Production immobilisée</b>	0,00	0,00
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	815 337,59	777 699,01
Versements des fondateurs ou consommations de la d	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00
Dons manuels	0,00	0,00
Mécénats	0,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Contributions financières	672,50	400,40
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provis</b>	36 788,47	51 485,63
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	0,00	0,00
<b>Autres produits</b>	0,50	1,77
<b>TOTAL I</b>	<b>2 040 024,71</b>	<b>2 052 396,49</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	45 982,13	44 822,85
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	1 016 144,40	1 088 265,50
Aides financières	21 110,00	21 800,00
Impôts, taxes et versements assimilés	43 849,91	44 729,09
Salaires et traitements	572 381,18	569 993,34
Charges sociales	195 109,67	195 857,07
Dotations aux amortissements des immobilisations	388 039,48	386 435,03
Dotations aux provisions	8 072,00	15 956,00
Reports en fonds dédiés	0,00	0,00
Autres charges	1 387,87	1 962,38
<b>TOTAL II</b>	<b>2 292 076,64</b>	<b>2 369 821,26</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-252 051,93</b>	<b>-317 424,77</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	9 720,29	3 661,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>9 720,29</b>	<b>3 661,12</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	32 934,84	35 136,68
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>32 934,84</b>	<b>35 136,68</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-23 214,55</b>	<b>-31 475,56</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-275 266,48</b>	<b>-348 900,33</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		

Sur opérations de gestion	2 954,41	4 065,68
Sur opérations en capital	118 292,96	114 688,81
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0,00	0,00
<b>TOTAL V</b>	<b>121 247,37</b>	<b>118 754,48</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	10 985,40	174,50
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00	0,00
<b>TOTAL VI</b>	<b>10 985,40</b>	<b>174,50</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>110 261,97</b>	<b>118 579,98</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	432,00	359,00
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>2 170 992,37</b>	<b>2 174 812,07</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 336 428,88</b>	<b>2 405 491,44</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-165 436,51</b>	<b>-230 679,37</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0,00	0,00
Mises à disposition gratuite de biens	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	
--	-------------------------------	--

Désignation de l'association : ASSO. OGEC COLLEGE SAINT LOUIS

Le total du bilan avant répartition est de 5 931 444,47 €

Le total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste est de 2 336 428,88 €

Ces comptes font apparaître un déficit net de - 165 436,51 €  
pour l'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.09.23  
au 31.08.24.

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels établis par la Présidente de l'OGEC.

### Description de l'activité et des moyens de l'entité

1 Objet social

L'association a pour objet, d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du collège privé Saint Louis à La Roche sur Yon dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'OGEC collège Saint Louis est une association d'enseignement privé assurant la gestion du collège Saint Louis : contrat n°27 du 17/03/1967 et avenant n°57 du 16/01/2024.

L'année scolaire a été marquée par une baisse des effectifs au collège, qui passent de 670 élèves sur 2022/2023 à 662 élèves sur 2023/2024.

Le nombre de demi-pensionnaires collège s'élève sur l'exercice clos le 31.08.24 à 623 soit une baisse de 3 DP.

Les activités principales de l'association sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Activités pédagogiques	Activités annexes
Enseignement secondaire : collège	Restauration scolaire

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- personnel enseignant mis à disposition par l'Etat
- personnel salarié OGEC : 19

	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
--	--------------------------------------	--

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais accessoires sont les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

	<u>Durée</u>	<u>Mode d'amortissement</u>
Agencements, installations constructions	5 à 25 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	3 à 30 ans	Linéaire
Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Subventions d'investissement**

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints.

### **Engagements de retraite**

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'association, et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 31/08/2024 s'élève à 55 692 €.

Cet engagement fait l'objet d'une provision.

### **Notes sur le compte de résultat**

#### **1) Information sur les cotisations - contributions**

Les contributions sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Toutefois si l'OGEC peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

#### **2) Information sur les concours publics et les subventions**

Un tableau de détail des concours publics et subventions est joint dans l'annexe.

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

### **3) Contributions volontaires en nature**

4

Les contributions volontaires en nature dont l'Ogec bénéficie sont constituées :

- des contributions en travail : heures de bénévolat des membres du bureau de l'Ogec

L'OGEC a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature dont il bénéficie, car le montant reste non significatif.

	<b>ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	
--	-----------------------------------	--

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	63 439	24 462		4 858	83 043
<b>Terrains</b>					
<b>Constructions</b>	6 773 530	78 680		68 875	6 783 336
<b>Installations techniques et matériel</b>	1 350 609	18 188		14 767	1 354 031
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	154 296	22 777			177 073
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés</b>		4 318			4 318
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 341 874</b>	<b>148 425</b>		<b>88 500</b>	<b>8 401 800</b>

	<b>ETAT DES AMORTISSEMENTS</b>	
--	--------------------------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations :	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	12 599	3 478		4 858	11 219
<b>Terrains</b>					
<b>Constructions</b>	2 541 128	276 517		68 875	2 748 770
<b>Installations techniques et matériel</b>	1 013 484	91 457		14 767	1 090 174
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	125 562	13 492			139 054
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 692 773</b>	<b>384 943</b>		<b>88 500</b>	<b>3 989 217</b>

	<b>TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	
--	--------------------------------------	--

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Patrimoine intégré	0			0
Fonds statutaires	37 121			37 121
Fonds propres complémentaires	49 267			49 267
Subventions investissements sans droit de reprise	0			0
Legs ou donations	0			0
<b>TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>86 388</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 388</b>
Subventions investissements avec droit de reprise	0		0	0
<b>TOTAL FONDS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserves	0			0
Report à nouveau	2 975 970		230 679	2 745 290
Résultat de l'exercice	-230 679	230 679	165 437	-165 437
Subventions investissements amortissables nettes	645 703	180 195	118 293	707 605
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 477 381</b>	<b>410 874</b>	<b>514 409</b>	<b>3 373 846</b>

	<b>MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS</b>	
--	-----------------------------------	--

	Valeur brute des subventions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des subventions à la fin de l'exercice
Subventions Conseil Départemental	1 273 625	180 195	168 777	1 285 043
Autres subventions	0			0
Taxe d'apprentissage	0			0
Subventions diverses	0			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 273 625</b>	<b>180 195</b>	<b>168 777</b>	<b>1 285 043</b>

	<b>MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS</b>	
--	--	--

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Subventions Conseil Départemental	627 922	118 293	168 777	577 438
Autres subventions	0			0
Taxe d'apprentissage	0			0
Subventions diverses	0			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>627 922</b>	<b>118 293</b>	<b>168 777</b>	<b>577 438</b>

	<b>MOUVEMENTS DES PROVISIONS</b>	
--	----------------------------------	--

	Montant des provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des provisions à la fin de l'exercice
Provision pour charges	49 562	8 072	1 942	55 692
Autres provisions pour charges	160 000		20 000	140 000
Provision pour dépréciation (familles)	9 092	3 096	3 544	8 644
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>218 654</b>	<b>11 168</b>	<b>25 486</b>	<b>204 336</b>

<b>CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS</b>
--

<b>Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
731	Aides à l'emploi	0	0
732	Aides au développement des compétences		
733	Financement par la taxe d'apprentissage des		
734	Financement des formations par apprentissage, divers		
735	Forfaits d'externat		
7351	<i>dont forfait Etat</i>	328 705	326 934
7352	<i>dont forfait Région</i>		
7353	<i>dont forfait Département</i>	430 237	410 027
7354	<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>		
736	Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
737	Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
738	Autres concours publics		
<b>73</b>	<b>Sous-total concours publics</b>	<b>758 942</b>	<b>736 961</b>
741	Subventions État	15 347	8 770
742	Subventions Région		
743	Subventions Département	40 749	31 968
744	Subventions Communes et groupements de communes		
748	Autres subventions d'exploitation	300	
7483	<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	300	
7488	<i>dont autres subventions</i>		
-749	Report de subventions		
<b>74</b>	<b>Sous-total subventions d'exploitation</b>	<b>56 396</b>	<b>40 738</b>
<b>73+74</b>	<b>Total concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>815 338</b>	<b>777 699</b>

	<b>ETAT DES CREANCES</b>	
--	--------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>			
Participations			
Prêts (1)	3 065	1 345	1 720
Autres immobilisations financières	218		218
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 284</b>	<b>1 345</b>	<b>1 939</b>
Avances et acomptes versés	1 041	1 041	
Clients	44 342	44 342	
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	746	746	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	105 626	105 626	
Débiteurs divers	13 172	13 172	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>164 927</b>	<b>164 927</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>166 524</b>	<b>166 524</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>334 734</b>	<b>332 796</b>	<b>1 939</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 348		

	<b>ETAT DES DETTES</b>	
--	------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Dettes garanties par des sûretés réelles
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 138 498	150 453	618 929	1 369 116	
Emprunts et dettes financières divers (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés	85 496	85 496			
Personnel et comptes rattachés	12 891	12 891			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	32 784	32 784			
Etat et autres collectivités publiques	12 816	12 816			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 124	17 124			
Autres dettes	36 067	36 067			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 335 676</b>	<b>347 631</b>	<b>618 929</b>	<b>1 369 116</b>	
Produits constatés d'avance	26 230	26 230			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 361 906</b>	<b>373 861</b>	<b>618 929</b>	<b>1 369 116</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	144 684				
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

	<b>CHARGES A PAYER</b>	
--	------------------------	--

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant déductible	Montant non déductible
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 396	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 796	
Dettes fiscales et sociales	20 695	
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>62 887</b>	

	<b>CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	
--	---	--

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	166 524	26 230
<b>TOTAL</b>	<b>166 524</b>	<b>26 230</b>

	<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
--	----------------------------	--

	Montant
Subventions	105 626
Autres créances	8 146
<b>TOTAL</b>	<b>113 772</b>

	<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS</b>	
--	-------------------------------	--

**Engagements reçus :**

Cautions données aux organismes financiers par le Conseil Départemental  
de la Vendée et l'Association Saint Louis La Closerie (50/50)  
Crédit Mutuel

2 283 957



**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01